
Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 87;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17489_t1_0087_0000_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019

L'orateur : Citoyens Législateurs,

La section de Popincourt, après avoir entendu la lecture de l'adresse de la Convention au peuple français, que vous avez décrétée le 18 de ce mois, a arrêté à l'unanimité de venir vous témoigner toute sa satisfaction sur cette adresse, qui, en établissant les principes qui peuvent seuls faire fleurir la République, doit éteindre toutes les factions.

Oui Législateurs, les principes que vous venez de proclamer sont ceux que la section de Popincourt professe; s'ils cessoient un moment d'être observés, la liberté ne seroit plus qu'une chimère et il y auroit tout à craindre pour l'unité et l'indivisibilité de la République que tous les citoyens ont juré de maintenir jusqu'à la mort.

Représentants, la nation vous a donné de grands pouvoirs, le peuple vous a revêtus de sa confiance. Continuez à faire un bon usage de l'un et de l'autre, anéantissez tous les ennemis de la chose publique; démasquez sans cesse les hypocrites en patriotisme, que l'intrigant ne soit plus admis aux emplois; c'est la vertu et la probité qui seules doivent occuper des places dans la République.

Regardez comme ennemi de la liberté quiconque oseroit porter atteinte aux principes que vous avez développés dans votre adresse. Comptez sur la section de Popincourt; vous la trouverez toujours prête à marcher en masse à votre premier signal pour défendre la représentation nationale, seul point central de la République.

Signé des huit commissaires.

19

Le comité révolutionnaire central, troisième division^a, celui de la neuvième division^b, le tribunal du troisième arrondissement^c, le comité révolutionnaire du huitième arrondissement^d, celui du Panthéon français^e [Paris], félicitent la Convention sur l'Adresse au Peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (72).

a

[Le comité révolutionnaire de la 3^e division, séant section de Brutus, à la Convention nationale] (73)

Citoyens représentants,

Des cannibales, sous le masque du patriotisme et de l'amour du bien public, à l'aide d'un système de stupeur, qu'ils avoient eu l'art de répandre sur toute la surface de la République, avoient eu l'audace de se saisir, pour leur intérêt personnel, de la foudre nationale, qui vous

est exclusivement confiée pour écraser les ennemis de la Liberté.

Ils ont paru ces hommes perfides et sanguinaires, vous avés parlé, ils ne sont plus.

La France entière, comprimée par la tyrannie et l'arbitraire, respire enfin pour applaudir à votre mâle énergie.

Vos décrets bienfaisants lui donnent chaque jour une nouvelle existence. Elle voit avec confiance s'approcher ces jours heureux que vous lui préparés, et s'attache, plus que jamais, s'il étoit possible, à son auguste représentation, qu'elle couvrira constamment de son amour, de son respect et de sa reconnaissance.

Et nous aussi, que vous avés choisis pour coopérer avec vous à la gloire de sauver la chose publique, par une surveillance active et continue, nous jurons à cette barre d'estre fidèlement attachés à la représentation nationale et de ne reconnoître qu'elle dans tous les tems.

L'abominable système de terreur et l'arbitraire ne trouveront jamais de partisans parmi nous, périclisse quiconque oseroit le reproduire!

Fraternité, franchise, égalité, justice, voilà notre devise.

Patriotes fidèles et sincères, respirés en paix nous veillons pour vous.

Traîtres à la patrie, intriguants, meneurs et conjurés contre le bien public, tremblés...

Nous saurons déchirer le voile épais qui vous couvre, et vous livrer à nud au glaive vengeur qui vous attend!

Ennemis des recommandations et de toute intrigue, isolés au milieu de nos devoirs, nous y demeurerons inviolablement attachés, sans préférence ni considération pour personne.

Peuple français, console-toi : tes dignes représentants, par de nouvelles mesures, veulent essuyer tes larmes et te faire oublier des malheurs inséparables d'une grande révolution.

Etroitement liés à la représentation nationale, nous marcherons d'un pas égal, sous son égide.

Si nous comettons des fautes, elles proviendront toujours de la faiblesse de nos lumières, et jamais d'un principe de perversité, qui n'est pas dans nos coeurs, que chacun de nous ne peut concevoir qu'avec horreur et mépris, et qu'il combattra sans cesse avec l'énergie d'une conscience exempte de reproches et jalouse d'écarter d'elle tout sujet de soupçon capable de diminuer la confiance publique dont vous les avés investis et qu'ils regardent comme la seule récompense digne de vrais républicains.

Vive la République et la Convention nationale.

Signé des membres du comité,
LAMBERT, président,
GIRAUD, secrétaire.

b

[Le neuvième comité révolutionnaire à la Convention nationale] (74)

(72) P.-V., XLVII, 123. *J. Univ.*, n° 1782.

(73) C 321, pl. 1346, p. 17.

(74) 321, pl. 1346, p. 16. *Moniteur*, XXII, 219; *Débats*, n° 750, 320.